




# SMTC

## PRO

GUIDE DE L'EMPLOYEUR  
PdME



Le SMTC, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) de la métropole clermontoise, accompagne les employeurs du territoire dans la mise en place de leur Plan de Mobilité Employeur (PdME), grâce à sa démarche SMTC'Pro lancée en 2021.

Cette initiative vise à repenser les déplacements professionnels pour les rendre plus respectueux de l'environnement, plus économiques et plus agréables pour tous. Pour répondre à ces enjeux, le dispositif **SMTC'Pro** a été mis en place pour accompagner les employeurs dans cette démarche essentielle.

Déjà plus de soixante entreprises locales ont signé une convention avec le SMTC, encourageant ainsi une réflexion collective sur les solutions de mobilité et incitant les entreprises à mutualiser leurs actions.

L'accompagnement proposé par le SMTC s'adapte à la taille des structures et à leurs priorités en matière de mobilité. Aujourd'hui, 50 % des salariés de la métropole bénéficient d'un PdME. À l'horizon 2032, l'objectif est d'atteindre 70 % des salariés.

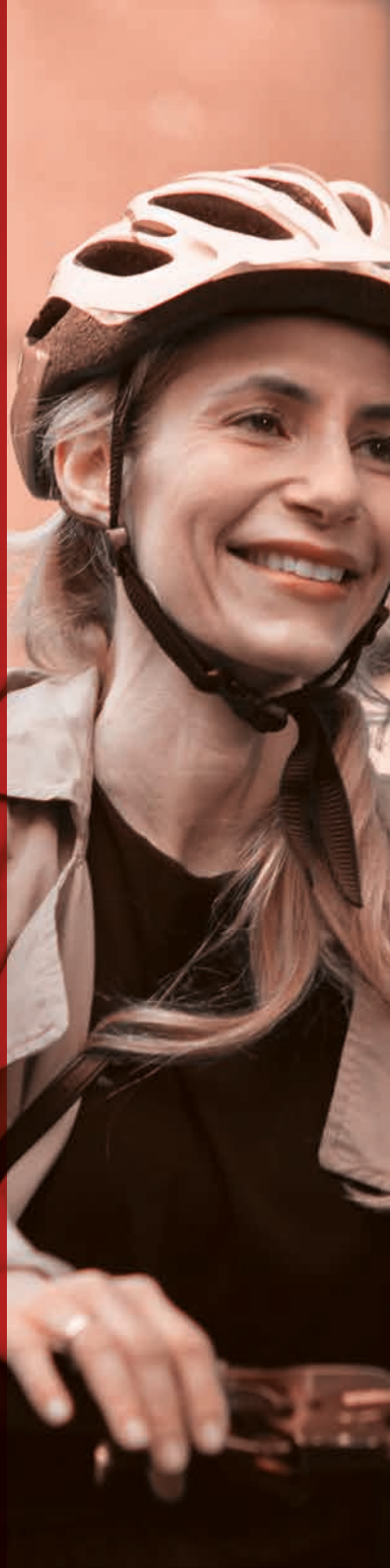


# LE PdME, pour aller dans le bon sens

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 impose aux employeurs, ayant de plus de 50 employés sur un même site, d'inclure un volet mobilité dans leurs négociations salariales avec les partenaires sociaux et, à défaut, d'élaborer un Plan de Mobilité Employeur.

Ce plan comprend un ensemble de mesures pour optimiser les déplacements générés par l'activité de l'employeur et inciter collaborateurs ou agents à privilégier des moyens de mobilité respectueux de l'environnement.

Les TPE et PME de moins de 50 employés peuvent également bénéficier de l'accompagnement proposé par notre offre, avec des solutions adaptées à leurs spécificités pour favoriser une mobilité durable au sein de leur structure.



## Une aide financière incitative

### Aides nationales issues de la LOM

- **Forfait Mobilités Durables (FMD)**
  - › Exonéré d'impôt et de cotisations sociales jusqu'à 800 € / an / employé (cumulable avec les abonnements de transport public dans la même limite).
  - › Destiné aux trajets domicile-travail en modes alternatifs : vélo, covoiturage...
- **Crédit d'impôt pour le covoiturage**
  - › Pour les employeurs favorisant le covoiturage de leurs employés (modalités fiscales à préciser).
- **Prime Transition Énergétique**
  - › Subventions pour convertir les flottes en véhicules propres.

### Aides pour les actions

- **CEE (Certificats d'Économies d'Énergie)**
  - › Subventions pour parkings vélos sécurisés et bornes de recharge électrique.
- **Subventions de Clermont Auvergne Métropole sur appel à projet**

### Aides fiscales

- **Exonérations fiscales et sociales**
  - › Déductibilité des dépenses dans le cadre du PdME.
  - › Exonération pour la participation employeur au transport public / mobilités alternatives (selon les plafonds légaux).
- **TVA déductible**
  - › Sur certaines dépenses liées à la mobilité (véhicules propres, abonnements...).

## Une démarche vertueuse dont le but est de :

- réduire la pollution atmosphérique ;
- limiter la circulation automobile ;
- promouvoir des solutions de transport alternatives à la voiture individuelle, comme les transports en commun, le covoiturage, l'autopartage, la marche à pied ou le vélo ;
- diffuser de l'information auprès des collaborateurs sur les outils et les services mis à leur disposition pour faire le bon choix de mode de transport.



**LE PdME,  
un bon plan  
pour tous**





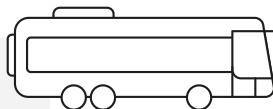
## Pour la structure

- Une diminution des accidents de trajets.
- Une rationalisation des dépenses liées au transport (véhicules de service, remboursement des frais, coûts de stationnement...).
- Une affirmation de l'image d'un employeur responsable et à l'écoute des besoins de son personnel.
- Une amélioration de l'accessibilité du site aux visiteurs (clients, fournisseurs, usagers ou patients).



## Pour l'employé

- Une nette réduction des coûts de transport domicile-travail, ainsi que de la fatigue et du stress liés aux déplacements quotidiens.
- La possibilité de bénéficier de tarifs réduits sur les transports et la location de vélos en longue durée.
- Un choix plus éclairé de son mode de déplacement.



## Pour la Métropole

### **Un accompagnement vers le changement de comportement dans le choix du mode de transport.**

- Une valorisation de l'attractivité du territoire.
- Une amélioration du partage de l'espace public.
- Une réduction des nuisances (pollution, bruits...) et une amélioration de la qualité de l'air.



# Présentation du dispositif SMTC'Pro



## NIVEAU 1

Le **niveau 1** garantit la conformité aux obligations légales (définies par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019) et induit uniquement la transmission du Plan de Mobilité Employeur (PdME) au SMTC.

*(Selon l'INSEE 2020, environ 2 300 établissements de plus de 50 employés sont concernés dans la métropole clermontoise.)*

## NIVEAU 3

Le **niveau 3** propose un accompagnement attentif du SMTC pendant 3 ans pour les employeurs privés ou publics souhaitant adopter une démarche complète de mobilité durable.



## NIVEAU 2

Le **niveau 2** propose une convention de 3 ans pour les structures souhaitant initier une démarche de mobilité durable avec un accompagnement limité du SMTC.

*(Selon l'INSEE 2020, plus de 7 000 établissements dans la métropole clermontoise pourraient être concernés.)*



## NIVEAU 4

Le **niveau 4** offre un accompagnement investi sur 5 ans, spécialement pensé pour les structures fortement engagées dans les défis de la mobilité durable et déterminées à atteindre des objectifs ambitieux dans ce domaine.

NIVEAU 2

NIVEAU 3

NIVEAU 4

### Enregistrement du PdME par le SMTC



## Phase d'élaboration du PdME

### Réalisation d'un diagnostic

Accessibilité multimodale du site et / ou  
calcul du potentiel de report modal



### Mise en œuvre d'un plan d'actions

Prime transport 50 %, promotion  
des services de mobilités du SMTC,  
animation mobilité, coordonner / suivre  
et évaluer le Plan de Mobilité Employeur...



## Mise en œuvre et avantages

### Information / communication

Mise à disposition de documentations  
sur les solutions de mobilités du SMTC  
et de ses partenaires, newsletter,  
actus mobilité / club des référents...



### Avantages T2C

Carte libre au porteur et abonnement tarif  
préférentiel PdME



### Avantages C.vélo

Abonnement tarif préférentiel PdME



### Animations mobilités sur site

Forum mobilité multipartenaires



## Suivi et évaluation

### Coordination et gestion du PdME



### Suivi des actions

et évolution du report modal



● Non concerné

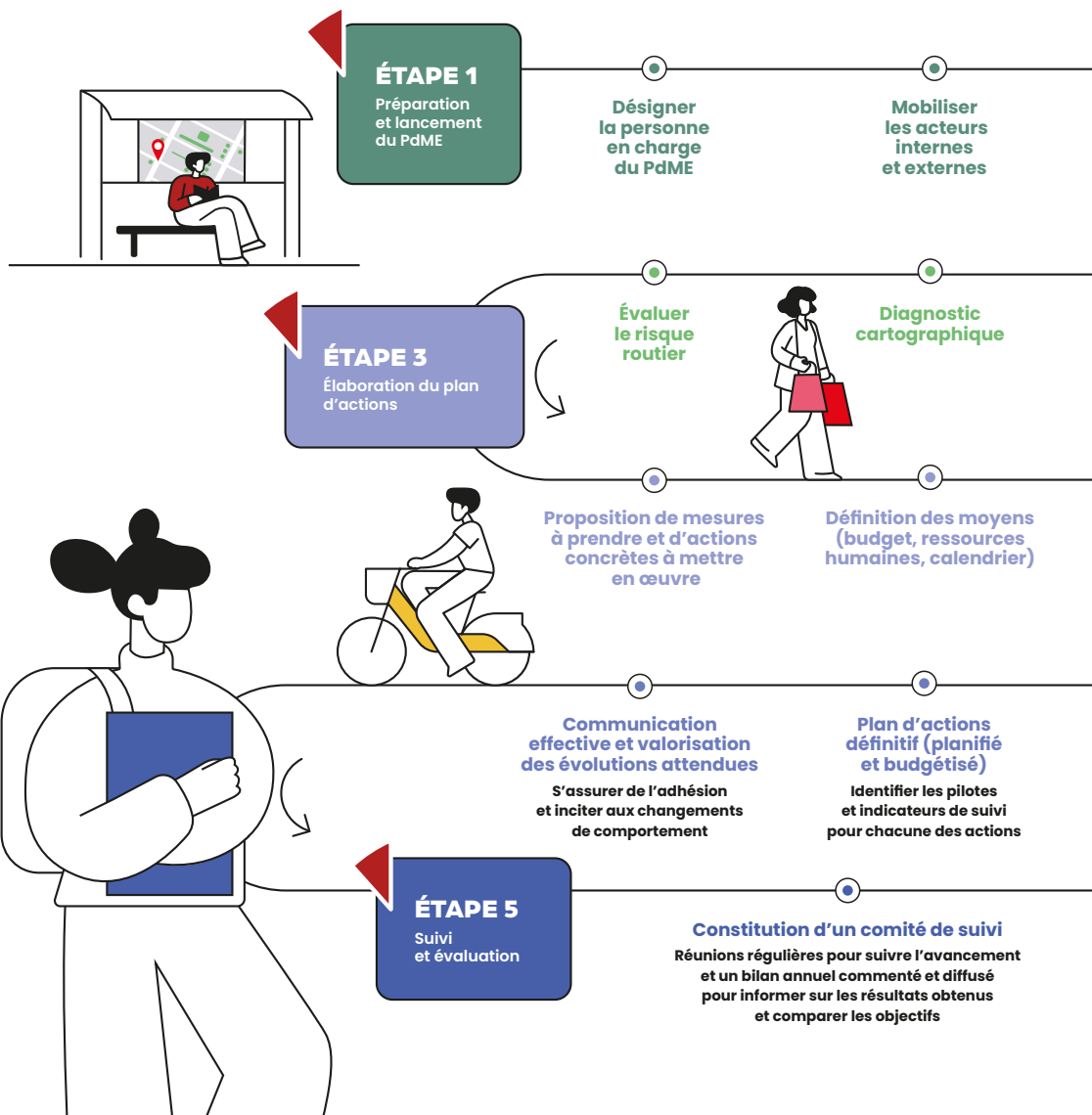
● Réalisé en autonomie sans exigence du SMTC

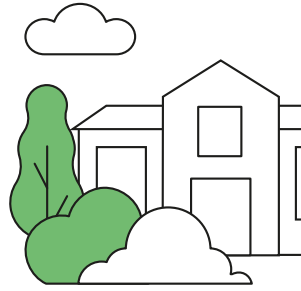
● Accompagnement / engagement minimum (mise à disposition d'outils, plan d'actions minimum)

● Accompagnement technique complet / engagement fort et suivi personnalisé (label SMTC'Pro)

# Un accompagnement étape par étape

5 étapes sont à prévoir pour élaborer un Plan de Mobilité Employeur (PdME) ou Plan de Mobilité Employeur en Commun (PdMEC) sur une période de 6 à 8 mois entre le lancement et la mise en œuvre du plan d'actions.





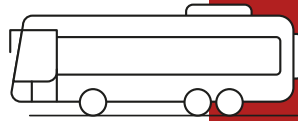
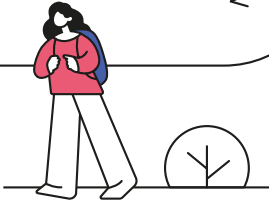
Réaliser un auto diagnostic

Définir les objectifs

## ÉTAPE 2

Diagnostic et analyse des déplacements

Enquête déplacement



## ÉTAPE 4

Mise en œuvre et animation



# Le Plan de Mobilité Employeur : paroles d'employeurs

**Découvrir SMTC'Pro :  
plus de 400 collaborateurs  
concernés (35 % de l'effectif  
environ) sur le siège social  
à Clermont-Ferrand  
et 20 agences bancaires  
sur Clermont Métropole**

**Caisse d'Épargne Auvergne Limousin**

◀◀ *Nous avons inscrit en 2022 la réduction de notre empreinte carbone au cœur de notre plan stratégique avec un plan d'actions volontariste sur la question de nos déplacements. Cette ambition, nous souhaitons la traduire dans notre Plan de Mobilité Employeur (PdME).*

*L'accompagnement proposé par le SMTC s'est inscrit dans cette perspective. Avec leur expertise, nous avons intégré le PdME non pas comme une contrainte, mais comme un levier stratégique pour améliorer la mobilité au sein de notre organisation. Ce service a permis d'aligner notre démarche avec notre politique RSE et de la déployer de manière plus impactante vers nos collaborateurs. Aujourd'hui, notre entreprise promeut une mobilité optimisée, et nos collaborateurs sont largement sensibilisés et orientés vers des solutions de déplacement durable. Le SMTC s'est révélé être un partenaire proactif, capable de nous accompagner avec des réponses et solutions adaptées à nos besoins.* ▶▶

Isabelle CALVAIRAC – Directrice RSE et Modèle Coopératif



**Conventionner pour aller plus loin :  
l'expérience d'ASSEMBLIA**

**Bailleur social de 200 salariés, multi-sites**

◀◀ *Tout a commencé avec une idée simple : explorer la possibilité de louer des vélos cargos pour nos gardiens de résidences et envisager l'installation d'une station de vélos en libre-service près de notre siège. Nous avons contacté le SMTC pour en savoir plus et ce premier échange a été bien plus riche que prévu. Au-delà de cette demande initiale, nous avons découvert toute la portée du conventionnement avec le SMTC.*

*Ce partenariat dépasse les aspects techniques et opérationnels : il s'agit d'une collaboration stratégique qui nous aide à promouvoir la mobilité durable pour nos équipes. Grâce à ce dispositif, nous avons pu mettre en œuvre des solutions concrètes pour améliorer les déplacements doux et renforcer ainsi notre engagement en faveur d'un cadre de vie plus respectueux de l'environnement.* ▶▶

Rachid KANDER – Directeur Général

## Un partenaire incontournable pour une grande structure : témoignage de l'UCA

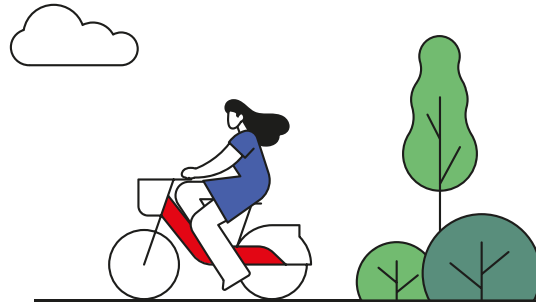
### Université Clermont Auvergne (UCA)

En tant qu'acteur majeur du territoire clermontois, nous avons choisi de conventionner avec le SMTC depuis 2011. Notre 4<sup>e</sup> plan de mobilité a été signé fin décembre 2024. Nous avons souhaité prendre en compte les mobilités de nos étudiants, enseignants, et personnels administratifs à travers une trentaine de fiches actions pour soutenir une exemplarité en matière de mobilité durable. Nous bénéficions ainsi de réductions tarifaires sur les abonnements T2C et C.vélo. Via le SMTC, l'UCA contribue à l'élaboration de PdME d'autres entreprises clermontoises grâce à son savoir-faire académique et scientifique en matière de mobilités.

Le lancement du label « SMTC'Pro » en 2021 a marqué un tournant. En effet, ce label a renforcé la visibilité de nos actions et nous a offert un accompagnement sur mesure. Aujourd'hui, nous participons activement au club des référents SMTC'Pro, un espace d'échanges précieux pour partager des bonnes pratiques et innovations avec d'autres employeurs du territoire. Cette collaboration nous permet de rester à la pointe des évolutions de la mobilité urbaine, tout en répondant aux besoins actuels de nos équipes et étudiants.

**Aurélié GOUSSET** - Maitre de conférences - Vice-présidente transition écologique et sociétale UCA

**Frédéric FAUCON** - Enseignant-chercheur - Chargé de mission mobilités durables UCA



## Une petite structure, un grand pas vers une mobilité durable

### Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferdî)

En tant que laboratoire d'idées engagé dans les enjeux de développement international, nous intégrons les défis de la transition écologique et de la mobilité durable dans nos réflexions et nos pratiques quotidiennes. Installés en plein cœur de Clermont-Ferrand, là où les enjeux de déplacement sont les plus importants, nous avons naturellement cherché des solutions pour faciliter les trajets de nos collaborateurs.

Grâce à notre convention avec le SMTC, nos équipes bénéficient de tarifs préférentiels sur les abonnements T2C et C.vélo, leur offrant ainsi une alternative pratique et durable à l'usage de la voiture individuelle. Ce partenariat nous permet également d'accéder à des conseils et informations adaptés aux nouveaux modes de déplacement.

Dans un contexte où la mobilité est un levier essentiel pour le développement durable des territoires, cet engagement s'inscrit pleinement dans notre mission : penser des solutions innovantes et concrètes pour un avenir plus responsable.

**Magali BRIERE** - Directrice administrative et financière

# Un réseau à votre service



## **Le Club des Référénts : une dynamique humaine et collaborative**

Le Club des Référénts réunit une communauté engagée d'employeurs (convention de niveau 4) où les échanges d'expériences et les bonnes pratiques sont au cœur de la démarche. Cet espace de dialogue et de collaboration permet aux référents mobilité de partager des idées inspirantes et des solutions concrètes pour relever les défis de la mobilité durable. Parce qu'au-delà des chiffres et des plans, ce sont les femmes et les hommes qui donnent vie à ces projets, le Club incarne une approche collective et humaine de la mobilité.

Lancé récemment, le Club des Référénts rassemble déjà 40 membres actifs, illustrant la volonté croissante des acteurs locaux de collaborer pour une mobilité plus durable.



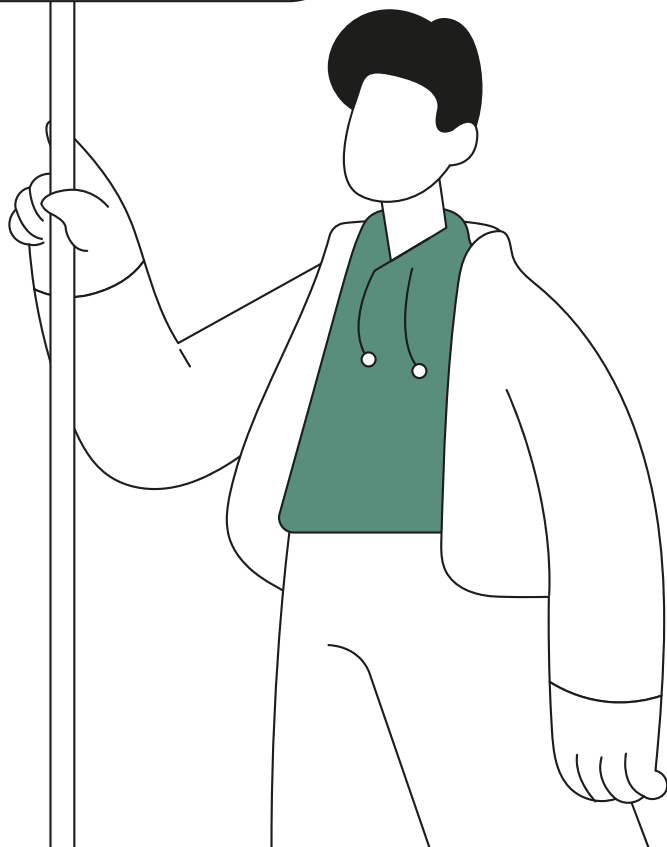


## Contact

Contactez votre  
Chargé des relations employeur :

04 73 44 68 68

[administration@smtc-clermontferrand.com](mailto:administration@smtc-clermontferrand.com)





**SMTC**  
**PRO**

12 rue Éric de Cromières  
63063 CLERMONT-FERRAND  
cedex 1

